

Partenariats

Au niveau local, les CIDFF ont développé de nombreux partenariats avec les : REAAP, CAF, Cours d'appel, départements, MSA, Missions locales, MDPH, Maisons des aidants, associations de services à la personne, etc.

Les CIDFF font partie des schémas départementaux des services aux familles : sous l'autorité des préfet-e-s de département, ils réunissent l'ensemble des acteurs de la politique familiale afin de réaliser un diagnostic partagé et un plan d'action pour développer les solutions d'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité sur leur territoire.

Au niveau national : CNAF, FFER (Fédération des Espaces Rencontre), AG2R LA MONDIALE, l'OCIRP, l'Association Française des Aidants, etc.

FNCIDFF et CNAF, un partenariat national et local

Au niveau national : L'action des CIDFF et de la FNCIDFF s'inscrit dans le cadre des politiques publiques de soutien aux familles, en partenariat avec la CNAF via une convention pluriannuelle. Elle vise à : renforcer le soutien de l'exercice de la fonction parentale, promouvoir l'accès aux droits des femmes et des familles et lutter contre les violences, informer et accompagner vers l'insertion socioprofessionnelle des femmes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité.

Au niveau local : 100 CIDFF travaillent en partenariat avec les CAF locales. 77 CIDFF animent des séances « Parents après la séparation » avec les CAF locales.

Former et accompagner les professionnel-le-s

Les CIDFF sensibilisent et forment plus de 47 000 partenaires et professionnel-le-s chaque année (organismes éducatifs, sociaux, médicaux, élu-e-s locaux-ales, entreprises...) sur les violences conjugales (41,4 %), l'égalité entre les femmes et les hommes (30,4 %), la parentalité/autorité parentale (14 %), l'égalité professionnelle (11,5 %), l'élargissement des choix professionnels, la garde d'enfant, la conciliation des temps de vie, le congé parental...

La FNCIDFF, un appui pour les CIDFF

La FNCIDFF soutient le développement des 106 CIDFF :

- La conception et l'organisation de formations dans ce domaine ;
- La mise à disposition d'un service documentation et d'une base de données en ligne ;
- La capitalisation des actions innovantes et des bonnes pratiques mises en place par les CIDFF ;
- L'animation d'un groupe d'expert-e-s composé de professionnel-le-s de CIDFF de différentes régions ;
- Le développement des partenariats et la représentation des CIDFF ;
- L'élaboration et la diffusion d'outils d'information pour le public, les professionnel-le-s, les partenaires.

Fédération des CIDFF

Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Pour obtenir des informations personnalisées, contactez le CIDFF le plus proche de chez vous : www.infofemmes.com

FNCIDFF
Fédération nationale des CIDFF



106 CIDFF au service du public en France métropolitaine et Outre-mer avec près de 1800 permanences.

FNCIDFF - 7 rue du Jura - 75013 Paris
01 42 17 12 00 - fncidff@fncidff.fr
www.infofemmes.com 



© FNCIDFF - Décembre 2019

L'action des CIDFF en matière de

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



 Le réflexe égalité
www.infofemmes.com

40 ans d'action

Depuis 1979, la fédération des CIDFF intervient dans le champ de l'information et de l'accompagnement des familles.

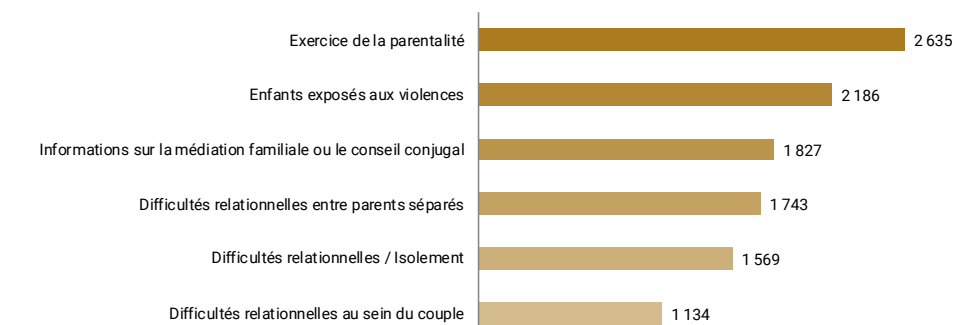
Cet axe « mission santé familles » fait partie intégrante des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la FNCIDFF en reconnaissant à la FNCIDFF un rôle « d'impulsion et de coordination des CIDFF dans leur mission de soutien des femmes et des familles en situation de vulnérabilité familiale et dans l'exercice de la parentalité ».

Un axe particulier de l'accompagnement des familles a notamment été investi par les CIDFF : le soutien à la fonction parentale, avec la promotion de l'égalité des rôles parentaux. Dans ce domaine, les CIDFF ont développé des services spécifiques grâce à des méthodes et des outils adaptés.

Les chiffres 2018

- ➔ 46 CIDFF sont porteurs d'une action de soutien à la parentalité dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) ou du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS).
- ➔ 16 CIDFF sont labellisés Point Info Familles.
- ➔ 13 CIDFF disposent d'un service de médiation familiale.
- ➔ 13 CIDFF proposent des services de conseil conjugal et familial.
- ➔ 13 CIDFF animent un Espace Dialogue & Solidarité (accompagnement veuvage).
- ➔ 6 CIDFF sont porteurs d'un Espace Rencontre.
- ➔ 62 CIDFF ont une activité de soutien/écoute psychologique.

Demandes les plus formulées par les femmes



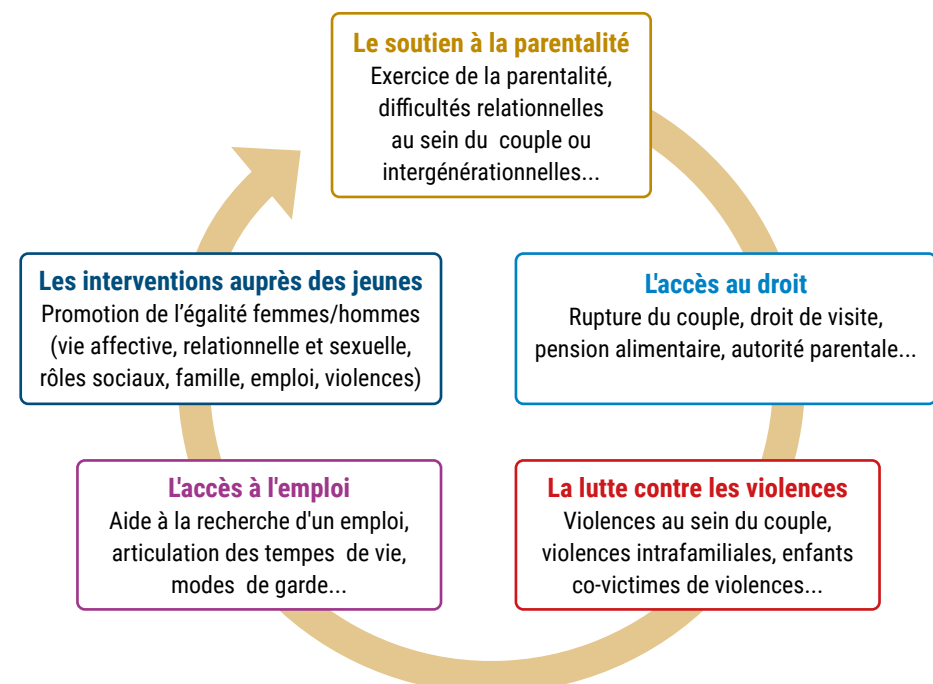
L'accompagnement par les CIDFF

Les principales actions mises en œuvre par les CIDFF

- Soutien aux parents dans leur fonction éducative et accompagnement des familles confrontées à des situations nouvelles dans l'exercice de leur fonction parentale. Les CIDFF favorisent ainsi l'exercice de la coparentalité.
- Promotion de l'égalité des rôles parentaux au sein des familles, notamment par des actions encourageant les pères à s'impliquer davantage auprès de leurs enfants.
- Soutien aux femmes en situation de monoparentalité.
- Sensibilisations collectives et formation des professionnel-le-s.

Ces accompagnements peuvent être individuels et/ou collectifs. Ils prennent en compte tous les aspects de la situation des personnes, seules ou en couple, pouvant avoir une influence sur leurs fonctions parentales. L'approche transversale et globale est assurée par un travail étroit avec les secteurs juridique et de l'emploi des CIDFF.

L'approche globale et transversale des CIDFF



Accueillir et informer les familles

- **201 262** personnes informées par les services d'information juridique des CIDFF. **70,25 % sont des femmes** dont les demandes portent principalement sur : la rupture du couple / le droit de visite et d'hébergement / la pension alimentaire / l'autorité parentale.
- **21 687** personnes informées / accompagnées dans le domaine du soutien à la parentalité, la santé, la vie relationnelle et sexuelle.
- **88 CIDFF** mènent des activités dans le secteur de la vie familiale/parentalité.

La situation familiale et conjugale des femmes reçues par les CIDFF

Les femmes qui sollicitent un accompagnement des CIDFF sont majoritairement célibataires (50,4 %) ou en passe de le devenir (14,9 % d'entre elles sont en cours de séparation), et 34,7 % sont en couple.

82 % des femmes accueillies ont un ou plusieurs enfants. Les femmes seules ayant un ou plusieurs enfants représentent 38,4 % du public. 60,8 % des femmes reçues par les CIDFF ont une ou des personnes à charge (enfants ou autre personne).

Information juridique

Dispensée dans tous les CIDFF, l'information juridique constitue un vecteur vers le soutien à la parentalité, principalement à travers le traitement des questions relatives au droit de la famille (mariage, PACS, filiation, divorces, séparations, conséquences sur les enfants...), et au droit international privé.

REAAP

Les réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents sont des structures qui proposent des actions pour, par et avec les parents.

Les CIDFF développent des activités qui veillent à promouvoir l'égalité au sein des familles en abordant la question du partage des rôles parentaux.

Secteur vie familiale et parentalité

Dans le cadre du soutien aux parents, des ateliers collectifs sont animés par des juristes :

- Connaissance des droits et obligations ;
- Voies de recours possibles face aux difficultés rencontrées ;
- Information sur l'autorité parentale ;
- Sensibilisation à l'importance d'un exercice partagé et égalitaire de la parentalité.

➔ Transmettre une information de proximité, pédagogique et ludique.

Points Info Famille

« Accueillir, informer et orienter les familles dans tous les domaines, de la naissance à la prise en charge des ascendant-e-s ; Faciliter l'accès aux droits ; Approche globale des demandes par un travail transversal entre prestations et action sociale. » (CAF)

Accompagner les conflits et les restructurations familiales

- **77 CIDFF** animent des sessions d'informations collectives dans le cadre du dispositif CAF « Parents après la séparation ».
- **36 CIDFF** accompagnent des situations de conflit via la médiation, le conseil conjugal et familial, et l'Espace Rencontre.
- **28 CIDFF** animent des groupes de parole de soutien à la parentalité.

Les CIDFF accueillent et accompagnent les familles dans les situations de conflit et dans les restructurations familiales, grâce à une équipe pluridisciplinaire qui interroge systématiquement les places et rôles de chacun des parents.

La médiation familiale

- Accompagner à la réorganisation de la vie familiale suite à des situations de séparation, rupture, conflit.
 - Rétablir le dialogue et les relations entre les personnes.
 - Rechercher des solutions concrètes sur les bases d'un accord mutuel.
 - Repenser les places et rôles des femmes et des hommes, des mères et des pères.
- = Un outil au service d'une coparentalité effective, préservant l'intérêt de l'enfant et garantissant une relation avec chacun des parents.

⚠ **La médiation familiale n'est pas adaptée aux situations de violences au sein du couple.**

L'espace rencontre

- Limiter le droit de visite d'un parent pour un temps donné, dans l'intérêt de l'enfant, dans le cas de situations difficiles (forts conflits conjugaux, violences au sein du couple, violences sur enfants, absence de longue durée d'un parent, addiction...).
- Rétablir/maintenir un lien entre un parent ou un proche et un enfant dans un climat de sécurité, dans l'intérêt de l'enfant.

Le conseil conjugal et familial

- Interroger la nature des liens existants dans le système familial.
- Offrir un espace ouvert aussi bien aux femmes qu'aux hommes, pour des entretiens individuels, en couple, et en famille.
- Face aux difficultés relationnelles, aborder la vie personnelle, affective, sexuelle et familiale.
- Apporter une écoute, une aide à la réflexion et permettre une prise de recul sur les situations vécues.

⚠ **Dans les situations de violences conjugales, recevoir les deux membres du couple est inadapté.**

« Parent après la séparation » (CAF)

Coanimées par un-e juriste du CIDFF et un-e médiateur-riche familial-e et/ou un-e travailleur-euse social-e de la CAF, les séances abordent : les aspects sociaux et psychologiques de la séparation ; les réactions et les besoins des enfants ; des informations juridiques sur la rupture du couple ; l'intérêt de la médiation familiale ; les services et les ressources disponibles localement.

Soutenir la parentalité dans des situations spécifiques

- **86,9 %** des violences subies par les femmes reçues dans les CIDFF ont lieu au sein du couple et 2 186 demandes portent sur les enfants co-victimes de violences.
- Plusieurs CIDFF développent des actions spécifiques sur l'aidance dans le cadre du projet Info Proche Aidant-e de la FNCIDFF.

Les situations de violences, d'aidance et de deuil entraînent des difficultés spécifiques dans l'exercice de la parentalité. Les CIDFF ont développé une expertise dans ces différents domaines.

Parentalité et violences

L'exercice conjoint de la coparentalité n'est pas adapté pour les situations de violences commises au sein du couple. Dans certains cas, les professionnel-le-s des CIDFF proposent de soutenir la construction d'une parentalité « en parallèle » :

- Sensibiliser victime et agresseur aux effets de la violence au sein du couple sur l'enfant ;
- Favoriser l'accès séparé de la victime et de l'agresseur à des programmes spécifiques visant à développer et accroître leurs compétences parentales ;
- Mettre en place des ERP (espace rencontre protégé) et des MAP (mesure d'accompagnement protégé) visant à sécuriser les enfants et la mère, en médiatisant les visites et en limitant les contacts entre le père et la mère.

Les espaces Dialogue & Solidarité

- Lieux d'accueil pour les personnes en deuil de leur partenaire.
- Temps de parole et de partage d'expérience afin de permettre le processus de deuil (entretiens individuels et groupes de parole).
- D&S a pour objectifs d'accompagner le deuil et de lutter contre l'isolement. Les CIDFF interrogent la façon dont chacun-e vit la perte du/de la partenaire, ainsi que les conditions de vie des veuves et des veufs.

Info proche aidant-e

- Information sur les droits des aidant-e-s et sur les problématiques juridiques connexes rencontrées.
- Orientation vers les partenaires locaux compétents.
- Prise en compte de la situation d'aidance comme frein à l'insertion sociale et professionnelle.

Expérimentation de prestations complémentaires dans plusieurs CIDFF :

- Séances d'information collective destinées aux aidant-e-s.
- Communication autour des permanences d'information juridique.
- Actions spécifiques (en fonction du CIDFF) : Bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi des aidant-e-s, « formation des aidant-e-s », séances de médiation familiale pour les fratries d'aidant-e-s...